



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris, le 17 novembre 2017

Manque de moyens, manque de postes, manque d'ambition éducative ! Le budget 2018 en trompe-l'œil de la Protection judiciaire de la Jeunesse !

Le 27 septembre, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2018. Depuis l'été, le président et ses ministres avaient déjà sonné la charge austéritaire en annonçant la baisse des APL, les cadeaux aux plus riches et les mesures à l'encontre des fonctionnaires (gel du point d'indice, retour du jour de carence, report des revalorisations indiciaires...).

Dans la foulée, la Garde des Sceaux a décliné le budget du ministère en se targuant d'une augmentation de 3,9 %, qui ne compense en rien les retards pris depuis de nombreuses années entraînant la paupérisation de ce ministère. Ce budget place ainsi la France au 14^{ème} rang parmi les 28 pays de l'Union Européenne. Cette augmentation vient appuyer des choix politiques en faveur de l'enfermement avec la création de 15000 places de prison et 20 Centres Éducatifs Fermés, à mettre en comparaison avec les seuls 40 postes d'éducateur.trice.s dédiés aux services de milieu ouvert. A noter aussi l'abandon de ce gouvernement de la création de 38 postes d'ASS, pourtant prévus dans le cadre du PART 2016, décision incompréhensible au regard du nécessaire renforcement de la pluridisciplinarité dans les services. La Garde des Sceaux a également mis en avant les « chantiers du ministère de la Justice » pour le quinquennat. Derrière cette volonté de modernisation et d'accélération du « service rendu », on devine sans peine des projets de simplification des procédures ou de refonte de la carte judiciaire qui se feront au détriment des justiciables et des professionnels.

C'est dans ce contexte que la DPJJ a présenté son budget aux organisations syndicales le mercredi 8 novembre 2018.

Loin de n'être qu'un document comptable, le projet de loi de finances concernant la PJJ révèle des informations importantes sur les orientations et la stratégie de la PJJ que la délégation du SNPES-PJJ/FSU a questionné tout au long de l'audience et a imposé un débat sur les choix politiques de cette direction.

En préambule, on y apprend que la DPJJ tient à « conforter la dynamique » de la note d'orientation du 30 septembre 2014 sur le parcours des jeunes. Pour autant, interrogée sur l'évolution de cette politique, la directrice nous a répondu que sa lettre de mission était en ce moment à l'étude du cabinet de la ministre et qu'elle en attendait le retour. Madame Mathieu serait donc confirmée à son poste et de nouvelles orientations seraient donc à l'étude.

En ce qui concerne le budget de manière générale, celui-ci n'augmente que de 3 % dont une bonne partie est due à l'évolution mécanique de la masse salariale ou à des mesures indemnitaires, en clair le budget de fonctionnement de la PJJ ne varie quasiment pas par rapport à 2017.

En ce qui concerne la situation des personnels.

Si la ministre se targue de la création de 40 postes d'éducateur.trice.s, la lecture des chiffres laisse entrevoir une autre réalité. En 2018, ce ne sont que 16 emplois qui seront créés puisque la PJJ paie les frais de la restructuration du Secrétariat Général et voit partir 15 postes en direction de celui-ci. De plus, soulignons que les 40 postes annoncés ne le seront qu'à partir de septembre 2018...il n'y a pas de petites économies. Pour finir la création de ces postes n'est qu'un grossier tour de passe-passe puisqu'ils correspondent aux 38 postes d'ASS annoncés dans le cadre du « PART » en 2017 dont la prise de poste devaient se faire au 1^{er} janvier 2018.

Cette présentation a aussi été l'occasion pour la SDRH de faire des annonces concernant l'application du protocole dit « PPCR ». c'est maintenant officiel : les mesures applicables au 1^{er} janvier 2017, le seront de manière rétroactive avec une mise en paiement début 2018 (notamment pour les adjoint.e.s administratif.ve.s et techniques, les P.T et les psychologues). Par contre toutes les mesures ultérieures sont décalées à minima d'un an, il n'y aura donc aucune revalorisation salariale en 2018. Conjugué au gel du point d'indice, à une maigre compensation de la hausse de la CSG et à l'augmentation des cotisations retraites de la fonction publique, tout ceci ne laisse aucun espoir pour les fonctionnaires de la PJJ de voir leur salaire augmenter...ont peut même craindre une nouvelle baisse de leurs revenus.

Voir notre tract sur le report de PPCR : <http://snpespjj-fsu.org/Petites-Promesses-Confinees-au-Rencart.html>

Pour finir avec ce sujet, le PLF 2018 souligne sans faillir que la part des emplois précaires sera toujours aussi élevée,(17 % en 2016) puisque pour 1256 entrées à la PJJ, seuls 306 le seront au titre des recrutements (16 directeurs, 15 psychologues, 12 attachés 203 éducateur.trice.s, 20 S.A, 25 A.A et 15 A.T), certains de ces concours n'étant toujours pas organisés, le restant des recrutements se faisant essentiellement par le biais des contrats d'agents non titulaires.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement.

La très légère augmentation globale ne peut cacher que la DPJJ a du faire des choix et sacrifier quelques chapitres ; c'est le cas pour l'entretien lourd des bâtiments, les dépenses du parc informatique et les charges de fonctionnement.

Les opérations immobilières annoncées ne sont d'ailleurs que l'aboutissement de projets déjà anciens, que ce soit à Valence, Évreux, Niort ou Béthune. Par contre, rien pour d'autres structures dont l'état de délabrement fait aujourd'hui l'objet de multiples alertes.

Autres variable d'ajustement, les frais de déplacement (hors formation) qui se voient amputés de 700 000 euros ; une fois de plus c'est dans la poche même des agents que le gouvernement va se servir !

Une autre manière peu orthodoxe de faire des économies est de vivre à crédit sur les sommes dûes au SAH. Alors que ces dernières années, la dette avait été presque apurée, elle repart à la hausse en 2018. Au delà des difficultés dans lesquelles se retrouvent ces structures, ce sont aussi les possibilités de placement (surtout dans les établissements ayant une double habilitation) qui seront une fois de plus remises en cause.

Le budget se lit aussi en creux : **l'annonce forte de la création de 20 CEF** ne se retrouve qu'au détour de deux petites phrases de bas de page. S'il est vrai que le projet est prévu pour 2019 et qu'il n'a pas d'incidence financière pour 2018, il est déjà l'objet de discussions et d'annonces à tous les niveaux de la PJJ. Interpellée sur cette question, la directrice affirme qu'il n'y aura pas de transformations d'UEHC en CEF et que le service public verra la création de 5 structures, le reste revenant au SAH. De plus, elle affirme que cela sera fait après concertation avec les DIR, après étude des besoins des territoires : « *tout doit remonter du terrain vers la centrale* ». Pourtant dans les régions, les DIR ont déjà fait des annonces contraires en affirmant que 14 UEHC seraient fermées et que si « *la DPJJ faisait le choix d'un CEF alors que le besoin se fait sentir d'une UEHD, c'est le centre fermé qui serait installé* ». On ne sait plus qui

croire et on se demande dès lors si la direction de la PJJ n'applique pas une stratégie de dissimulation pour avancer discrètement sur ses projets.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le prix de journée annoncé qui nous semble largement minoré par rapport à la réalité !

Dans le budget, la PJJ rappelle son engagement en ce qui concerne l'insertion. Cela nous interroge dès lors que le recrutement des professeur.e.s techniques est arrêté et que le choix est fait d'orienter les jeunes vers les dispositifs de droit public. Preuve de ce manque d'ambition : la PJJ prévoit que seulement 59 % des jeunes seront inscrit.es dans des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle en 2018 alors qu'il y en avait 71 % en 2016 et qu'il y en aura 75 % en 2017.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU a fait état des difficultés rencontrées ces dernières années dans le paiement des indemnités versées par l'ASP au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Dans certaines régions, rien n'est payé depuis septembre, la DPJJ va effectuer un travail de recensement et de péréquation d'une région à une autre, sans pour autant s'engager à régler ces situations de manière rétroactive. Elle pourrait difficilement le faire alors même que les crédits 2017 sont déjà insuffisants, et qu'en 2018, le budget dédié à cette rémunération passe de 2,9 millions à 2,3 millions d'euros soit 600 000 euros de moins ; on marche sur la tête ! Par ailleurs au cours de cette année, nous avons à plusieurs reprises alerté la DPJJ sur la situation particulière des M.I.E qui par défaut de papiers d'identité ne pouvaient prétendre à l'ASP. Désormais les responsables d'unité pourront produire une attestation de prise en charge, valable un an, permettant la mise en place du dossier ASP.

A l'issue de cette rencontre la délégation du SNPES-PJJ/FSU a fait état de ses plus vives inquiétudes quant à la place qui est faite à la PJJ au sein du ministère de la Justice. Le budget 2018 le montre bien, la PJJ reste le parent pauvre du ministère et le volontarisme affiché par la DPJJ ne se traduit ni en moyens ni en réelle ambition. Rien n'est prévu pour améliorer la prise en charge des jeunes et les conditions de travail des professionnel.le.s.

Un simple constat traduit cette situation, en dépit de la création de plus de 300 emplois ces dernières années, les délais de prise en charge des mesures n'ont pas baissé, ils sont même passés de 11 jours en 2015 à 12,5 jours en 2017.

Dans le cadre d'une nouvelle orientation, la PJJ doit sortir de la logique d'enfermement qui prévaut depuis plus de 10 ans et afficher une politique ambitieuse tant sur le plan des missions que sur les conditions de travail.



2018 Budget